

Une arrestation pour coups. — Un pensionnaire de M. Charles Beun, demeurant rue de France, a été arrêté hier soir, vers dix heures.

QUIDIT CELA ?
Tout le monde est d'accord pour le dire, une expérience déjà longue l'a prouvé : le beurre d'Osceamp est incomparable pour sa finesse, sa fraîcheur et sa conservation.

Croix. — Le succès de la « Patrie » de Croix, à la fête fédérale de la fête nationale de la société. — Une magnifique réception a été faite mardi soir à la société de gymnastes de Croix, à l'occasion de succès qu'elle a remportés au concours de la fête fédérale de Roubaix.

Les prix gagnés par la Patrie, en divisant le concours des jeunes, ont été répartis en deux lots, l'un pour le concours de la fête fédérale de Roubaix, l'autre pour le concours de la fête fédérale de Lille.

Après que le cortège s'est formé et a gagné la place de Croix aux accents entraînants de la Marseillaise jouée par la musique municipale.

Le maire, la société est venue par M. Desbrières, M. Dufour, président de la Patrie et M. Paul V. L.

Le chœur de la Patrie a chanté en l'honneur du maire, du président de la Patrie et de ses chefs.

Cette brillante réception était terminée à dix heures, au moment où les invités se sont retirés.

Une tentative de suicide. — Un domestique demeurant à Wattebles, Henri V., avait vu plus que de raison, lui fait par des idées si noires qu'il résolut de se suicider.

Un accident. — Pendant la revue des chevaux sur la Grand-rue, un cheval appartenant à M. J. Jacquemont, s'est échappé et a heurté un passant.

Un accident. — Pendant la revue des chevaux sur la Grand-rue, un cheval appartenant à M. J. Jacquemont, s'est échappé et a heurté un passant.

Un accident. — Pendant la revue des chevaux sur la Grand-rue, un cheval appartenant à M. J. Jacquemont, s'est échappé et a heurté un passant.

Un accident. — Pendant la revue des chevaux sur la Grand-rue, un cheval appartenant à M. J. Jacquemont, s'est échappé et a heurté un passant.

Un accident. — Pendant la revue des chevaux sur la Grand-rue, un cheval appartenant à M. J. Jacquemont, s'est échappé et a heurté un passant.

Un accident. — Pendant la revue des chevaux sur la Grand-rue, un cheval appartenant à M. J. Jacquemont, s'est échappé et a heurté un passant.

Un accident. — Pendant la revue des chevaux sur la Grand-rue, un cheval appartenant à M. J. Jacquemont, s'est échappé et a heurté un passant.

Un accident. — Pendant la revue des chevaux sur la Grand-rue, un cheval appartenant à M. J. Jacquemont, s'est échappé et a heurté un passant.

Un accident. — Pendant la revue des chevaux sur la Grand-rue, un cheval appartenant à M. J. Jacquemont, s'est échappé et a heurté un passant.

Un accident. — Pendant la revue des chevaux sur la Grand-rue, un cheval appartenant à M. J. Jacquemont, s'est échappé et a heurté un passant.

Un accident. — Pendant la revue des chevaux sur la Grand-rue, un cheval appartenant à M. J. Jacquemont, s'est échappé et a heurté un passant.

Un accident. — Pendant la revue des chevaux sur la Grand-rue, un cheval appartenant à M. J. Jacquemont, s'est échappé et a heurté un passant.

Un accident. — Pendant la revue des chevaux sur la Grand-rue, un cheval appartenant à M. J. Jacquemont, s'est échappé et a heurté un passant.

Un accident. — Pendant la revue des chevaux sur la Grand-rue, un cheval appartenant à M. J. Jacquemont, s'est échappé et a heurté un passant.

LEURS FRAIS, 13, Rue du Bois.
LETTRES MORTUAIRES ET OBITES
depuis 3 francs le cent.

WATTEBLES.
La question d'un cimetière au Crétinier. — M. J. Dufour, président de la Société des habitants du Crétinier, nous prie de reproduire la lettre suivante :

« Permettez-moi de vous adresser quelques observations, au sujet des réflexions que vous avez fait dans votre séance du Conseil municipal, tenue le 3 juin, dernière, au sujet de la question d'un cimetière au Crétinier. »

« Vous en prenez fort à votre aise avec ceux que vous appelez les « promoteurs de l'ignominie ». M. Leduc-N. »

« Vous en prenez fort à votre aise avec ceux que vous appelez les « promoteurs de l'ignominie ». M. Leduc-N. »

« Vous en prenez fort à votre aise avec ceux que vous appelez les « promoteurs de l'ignominie ». M. Leduc-N. »

« Vous en prenez fort à votre aise avec ceux que vous appelez les « promoteurs de l'ignominie ». M. Leduc-N. »

« Vous en prenez fort à votre aise avec ceux que vous appelez les « promoteurs de l'ignominie ». M. Leduc-N. »

« Vous en prenez fort à votre aise avec ceux que vous appelez les « promoteurs de l'ignominie ». M. Leduc-N. »

« Vous en prenez fort à votre aise avec ceux que vous appelez les « promoteurs de l'ignominie ». M. Leduc-N. »

« Vous en prenez fort à votre aise avec ceux que vous appelez les « promoteurs de l'ignominie ». M. Leduc-N. »

« Vous en prenez fort à votre aise avec ceux que vous appelez les « promoteurs de l'ignominie ». M. Leduc-N. »

« Vous en prenez fort à votre aise avec ceux que vous appelez les « promoteurs de l'ignominie ». M. Leduc-N. »

« Vous en prenez fort à votre aise avec ceux que vous appelez les « promoteurs de l'ignominie ». M. Leduc-N. »

« Vous en prenez fort à votre aise avec ceux que vous appelez les « promoteurs de l'ignominie ». M. Leduc-N. »

« Vous en prenez fort à votre aise avec ceux que vous appelez les « promoteurs de l'ignominie ». M. Leduc-N. »

« Vous en prenez fort à votre aise avec ceux que vous appelez les « promoteurs de l'ignominie ». M. Leduc-N. »

« Vous en prenez fort à votre aise avec ceux que vous appelez les « promoteurs de l'ignominie ». M. Leduc-N. »

« Vous en prenez fort à votre aise avec ceux que vous appelez les « promoteurs de l'ignominie ». M. Leduc-N. »

« Vous en prenez fort à votre aise avec ceux que vous appelez les « promoteurs de l'ignominie ». M. Leduc-N. »

« Vous en prenez fort à votre aise avec ceux que vous appelez les « promoteurs de l'ignominie ». M. Leduc-N. »

« Vous en prenez fort à votre aise avec ceux que vous appelez les « promoteurs de l'ignominie ». M. Leduc-N. »

« Vous en prenez fort à votre aise avec ceux que vous appelez les « promoteurs de l'ignominie ». M. Leduc-N. »

« Vous en prenez fort à votre aise avec ceux que vous appelez les « promoteurs de l'ignominie ». M. Leduc-N. »

« Vous en prenez fort à votre aise avec ceux que vous appelez les « promoteurs de l'ignominie ». M. Leduc-N. »

« Vous en prenez fort à votre aise avec ceux que vous appelez les « promoteurs de l'ignominie ». M. Leduc-N. »

« Vous en prenez fort à votre aise avec ceux que vous appelez les « promoteurs de l'ignominie ». M. Leduc-N. »

MAISON TAPIS
E. DUJARDIN & Co
7, rue du Vieil-Abreuvoir
& 4, rue de la Gare (anciennement), Roubaix
Grands assortiments en
CARPETES ET TAPIS MOQUETTES
Prix de fabrique
MEUBLES, TENTURES, LIÈGE, MOLE JM
La Maison prend tout ce qui concerne l'ameublement et la décoration. — LE MEILLEUR MARCHÉ DE LA RÉGION.

Une chute. — Mardi, vers sept heures et demie, après le passage du cortège rue de la Gare, Étienne Stouff, qui se trouvait sur la plate-forme du car n° 33 venant de l'église, est tombé sur le pavé, il se fit à la tête une blessure sans grande gravité.

Salie de viande malsaine. — Une vache abattue pour cause de fièvre, du poids 300 kilos, a été saisie à la vente publique par M. Anser, inspecteur des denrées alimentaires.

Rouge. — Exploits de maraudeurs. — Dans la nuit de lundi à mardi, vers deux heures et demie, un vol a été commis au préjudice de M. Louis Lecomte, rentier, rue de Lille, 114.

Un suicide. — Un domestique demeurant à Wattebles, Henri V., avait vu plus que de raison, lui fait par des idées si noires qu'il résolut de se suicider.

Un accident. — Pendant la revue des chevaux sur la Grand-rue, un cheval appartenant à M. J. Jacquemont, s'est échappé et a heurté un passant.

Un accident. — Pendant la revue des chevaux sur la Grand-rue, un cheval appartenant à M. J. Jacquemont, s'est échappé et a heurté un passant.

Un accident. — Pendant la revue des chevaux sur la Grand-rue, un cheval appartenant à M. J. Jacquemont, s'est échappé et a heurté un passant.

Un accident. — Pendant la revue des chevaux sur la Grand-rue, un cheval appartenant à M. J. Jacquemont, s'est échappé et a heurté un passant.

Un accident. — Pendant la revue des chevaux sur la Grand-rue, un cheval appartenant à M. J. Jacquemont, s'est échappé et a heurté un passant.

Un accident. — Pendant la revue des chevaux sur la Grand-rue, un cheval appartenant à M. J. Jacquemont, s'est échappé et a heurté un passant.

Un accident. — Pendant la revue des chevaux sur la Grand-rue, un cheval appartenant à M. J. Jacquemont, s'est échappé et a heurté un passant.

Un accident. — Pendant la revue des chevaux sur la Grand-rue, un cheval appartenant à M. J. Jacquemont, s'est échappé et a heurté un passant.

Un accident. — Pendant la revue des chevaux sur la Grand-rue, un cheval appartenant à M. J. Jacquemont, s'est échappé et a heurté un passant.

Un accident. — Pendant la revue des chevaux sur la Grand-rue, un cheval appartenant à M. J. Jacquemont, s'est échappé et a heurté un passant.

Un accident. — Pendant la revue des chevaux sur la Grand-rue, un cheval appartenant à M. J. Jacquemont, s'est échappé et a heurté un passant.

Un accident. — Pendant la revue des chevaux sur la Grand-rue, un cheval appartenant à M. J. Jacquemont, s'est échappé et a heurté un passant.

Un accident. — Pendant la revue des chevaux sur la Grand-rue, un cheval appartenant à M. J. Jacquemont, s'est échappé et a heurté un passant.

Un accident. — Pendant la revue des chevaux sur la Grand-rue, un cheval appartenant à M. J. Jacquemont, s'est échappé et a heurté un passant.

Un accident. — Pendant la revue des chevaux sur la Grand-rue, un cheval appartenant à M. J. Jacquemont, s'est échappé et a heurté un passant.

Un accident. — Pendant la revue des chevaux sur la Grand-rue, un cheval appartenant à M. J. Jacquemont, s'est échappé et a heurté un passant.

Un accident. — Pendant la revue des chevaux sur la Grand-rue, un cheval appartenant à M. J. Jacquemont, s'est échappé et a heurté un passant.

Un accident. — Pendant la revue des chevaux sur la Grand-rue, un cheval appartenant à M. J. Jacquemont, s'est échappé et a heurté un passant.

Un accident. — Pendant la revue des chevaux sur la Grand-rue, un cheval appartenant à M. J. Jacquemont, s'est échappé et a heurté un passant.

Un accident. — Pendant la revue des chevaux sur la Grand-rue, un cheval appartenant à M. J. Jacquemont, s'est échappé et a heurté un passant.

Un accident. — Pendant la revue des chevaux sur la Grand-rue, un cheval appartenant à M. J. Jacquemont, s'est échappé et a heurté un passant.

MORT DE M. GAMESCASSE
sénateur du Pas-de-Calais
Nous apprenons la mort de M. Gamescasse, sénateur du Pas-de-Calais, décédé à l'âge de cinquante-neuf ans. M. Gamescasse était né à Brast le 23 septembre 1832.

La subvention du percepteur. — M. le Maire rappelle au Conseil que l'année dernière le Conseil a rejeté la subvention demandée par le percepteur de la commune.

La subvention du percepteur. — M. le Maire rappelle au Conseil que l'année dernière le Conseil a rejeté la subvention demandée par le percepteur de la commune.

La subvention du percepteur. — M. le Maire rappelle au Conseil que l'année dernière le Conseil a rejeté la subvention demandée par le percepteur de la commune.

La subvention du percepteur. — M. le Maire rappelle au Conseil que l'année dernière le Conseil a rejeté la subvention demandée par le percepteur de la commune.

La subvention du percepteur. — M. le Maire rappelle au Conseil que l'année dernière le Conseil a rejeté la subvention demandée par le percepteur de la commune.

La subvention du percepteur. — M. le Maire rappelle au Conseil que l'année dernière le Conseil a rejeté la subvention demandée par le percepteur de la commune.

La subvention du percepteur. — M. le Maire rappelle au Conseil que l'année dernière le Conseil a rejeté la subvention demandée par le percepteur de la commune.

La subvention du percepteur. — M. le Maire rappelle au Conseil que l'année dernière le Conseil a rejeté la subvention demandée par le percepteur de la commune.

La subvention du percepteur. — M. le Maire rappelle au Conseil que l'année dernière le Conseil a rejeté la subvention demandée par le percepteur de la commune.

La subvention du percepteur. — M. le Maire rappelle au Conseil que l'année dernière le Conseil a rejeté la subvention demandée par le percepteur de la commune.

La subvention du percepteur. — M. le Maire rappelle au Conseil que l'année dernière le Conseil a rejeté la subvention demandée par le percepteur de la commune.

La subvention du percepteur. — M. le Maire rappelle au Conseil que l'année dernière le Conseil a rejeté la subvention demandée par le percepteur de la commune.

La subvention du percepteur. — M. le Maire rappelle au Conseil que l'année dernière le Conseil a rejeté la subvention demandée par le percepteur de la commune.

La subvention du percepteur. — M. le Maire rappelle au Conseil que l'année dernière le Conseil a rejeté la subvention demandée par le percepteur de la commune.

La subvention du percepteur. — M. le Maire rappelle au Conseil que l'année dernière le Conseil a rejeté la subvention demandée par le percepteur de la commune.

La subvention du percepteur. — M. le Maire rappelle au Conseil que l'année dernière le Conseil a rejeté la subvention demandée par le percepteur de la commune.

La subvention du percepteur. — M. le Maire rappelle au Conseil que l'année dernière le Conseil a rejeté la subvention demandée par le percepteur de la commune.

La subvention du percepteur. — M. le Maire rappelle au Conseil que l'année dernière le Conseil a rejeté la subvention demandée par le percepteur de la commune.

La subvention du percepteur. — M. le Maire rappelle au Conseil que l'année dernière le Conseil a rejeté la subvention demandée par le percepteur de la commune.

La subvention du percepteur. — M. le Maire rappelle au Conseil que l'année dernière le Conseil a rejeté la subvention demandée par le percepteur de la commune.

La subvention du percepteur. — M. le Maire rappelle au Conseil que l'année dernière le Conseil a rejeté la subvention demandée par le percepteur de la commune.

La subvention du percepteur. — M. le Maire rappelle au Conseil que l'année dernière le Conseil a rejeté la subvention demandée par le percepteur de la commune.

La subvention du percepteur. — M. le Maire rappelle au Conseil que l'année dernière le Conseil a rejeté la subvention demandée par le percepteur de la commune.

La subvention du percepteur. — M. le Maire rappelle au Conseil que l'année dernière le Conseil a rejeté la subvention demandée par le percepteur de la commune.

Comme la commune est liée par un engagement avec la Compagnie du gaz et que cet engagement court encore pour une durée de vingt-trois ans, il n'y a pas lieu de prendre cette demande en considération.

M. Dufour. — M. le Maire rappelle au Conseil que l'année dernière le Conseil a rejeté la subvention demandée par le percepteur de la commune.

M. Dufour. — M. le Maire rappelle au Conseil que l'année dernière le Conseil a rejeté la subvention demandée par le percepteur de la commune.

M. Dufour. — M. le Maire rappelle au Conseil que l'année dernière le Conseil a rejeté la subvention demandée par le percepteur de la commune.

M. Dufour. — M. le Maire rappelle au Conseil que l'année dernière le Conseil a rejeté la subvention demandée par le percepteur de la commune.

M. Dufour. — M. le Maire rappelle au Conseil que l'année dernière le Conseil a rejeté la subvention demandée par le percepteur de la commune.

M. Dufour. — M. le Maire rappelle au Conseil que l'année dernière le Conseil a rejeté la subvention demandée par le percepteur de la commune.

M. Dufour. — M. le Maire rappelle au Conseil que l'année dernière le Conseil a rejeté la subvention demandée par le percepteur de la commune.

M. Dufour. — M. le Maire rappelle au Conseil que l'année dernière le Conseil a rejeté la subvention demandée par le percepteur de la commune.

M. Dufour. — M. le Maire rappelle au Conseil que l'année dernière le Conseil a rejeté la subvention demandée par le percepteur de la commune.

M. Dufour. — M. le Maire rappelle au Conseil que l'année dernière le Conseil a rejeté la subvention demandée par le percepteur de la commune.

M. Dufour. — M. le Maire rappelle au Conseil que l'année dernière le Conseil a rejeté la subvention demandée par le percepteur de la commune.

M. Dufour. — M. le Maire rappelle au Conseil que l'année dernière le Conseil a rejeté la subvention demandée par le percepteur de la commune.

M. Dufour. — M. le Maire rappelle au Conseil que l'année dernière le Conseil a rejeté la subvention demandée par le percepteur de la commune.

M. Dufour. — M. le Maire rappelle au Conseil que l'année dernière le Conseil a rejeté la subvention demandée par le percepteur de la commune.

M. Dufour. — M. le Maire rappelle au Conseil que l'année dernière le Conseil a rejeté la subvention demandée par le percepteur de la commune.

M. Dufour. — M. le Maire rappelle au Conseil que l'année dernière le Conseil a rejeté la subvention demandée par le percepteur de la commune.

M. Dufour. — M. le Maire rappelle au Conseil que l'année dernière le Conseil a rejeté la subvention demandée par le percepteur de la commune.

M. Dufour. — M. le Maire rappelle au Conseil que l'année dernière le Conseil a rejeté la subvention demandée par le percepteur de la commune.

M. Dufour. — M. le Maire rappelle au Conseil que l'année dernière le Conseil a rejeté la subvention demandée par le percepteur de la commune.

M. Dufour. — M. le Maire rappelle au Conseil que l'année dernière le Conseil a rejeté la subvention demandée par le percepteur de la commune.

M. Dufour. — M. le Maire rappelle au Conseil que l'année dernière le Conseil a rejeté la subvention demandée par le percepteur de la commune.

M. Dufour. — M. le Maire rappelle au Conseil que l'année dernière le Conseil a rejeté la subvention demandée par le percepteur de la commune.

M. Dufour. — M. le Maire rappelle au Conseil que l'année dernière le Conseil a rejeté la subvention demandée par le percepteur de la commune.

M. Dufour. — M. le Maire rappelle au Conseil que l'année dernière le Conseil a rejeté la subvention demandée par le percepteur de la commune.

M. Dufour. — M. le Maire rappelle au Conseil que l'année dernière le Conseil a rejeté la subvention demandée par le percepteur de la commune.

M. Dufour. — M. le Maire rappelle au Conseil que l'année dernière le Conseil a rejeté la subvention demandée par le percepteur de la commune.

que les concours de dimanche prochain, 13 juin, qui devaient avoir lieu à Saint-Maur, a été remplacé par ceux de l'école primaire, par Tours.

CARROUS
Toucoung (Croix-Bouge). — On annonce qu'un grand carrousel en voitures aura lieu le 27 juin à Croix-Bouge à Toucoung. Le parcours se fera de la Place au Labourer, par la rue de la Poterie, avec retour par la rue de la Gare.

LA
CONSTIPATION
Évitez la constipation et ses fâcheuses conséquences en prenant, de temps en temps, le soir, quelques DRAGÉES DE SANTÉ.

DRAGÉES DE SANTÉ. L'usage de ces excellentes dragées entretient parfaitement la santé. La boîte coûte 1 fr. 50 dans toutes les pharmacies.

DRAGÉES DE SANTÉ. L'usage de ces excellentes dragées entretient parfaitement la santé. La boîte coûte 1 fr. 50 dans toutes les pharmacies.

DRAGÉES DE SANTÉ. L'usage de ces excellentes dragées entretient parfaitement la santé. La boîte coûte 1 fr. 50 dans toutes les pharmacies.

DRAGÉES DE SANTÉ. L'usage de ces excellentes dragées entretient parfaitement la santé. La boîte coûte 1 fr. 50 dans toutes les pharmacies.

DRAGÉES DE SANTÉ. L'usage de ces excellentes dragées entretient parfaitement la santé. La boîte coûte 1 fr. 50 dans toutes les pharmacies.

DRAGÉES DE SANTÉ. L'usage de ces excellentes dragées entretient parfaitement la santé. La boîte coûte 1 fr. 50 dans toutes les pharmacies.

DRAGÉES DE SANTÉ. L'usage de ces excellentes dragées entretient parfaitement la santé. La boîte coûte 1 fr. 50 dans toutes les pharmacies.

DRAGÉES DE SANTÉ. L'usage de ces excellentes dragées entretient parfaitement la santé. La boîte coûte 1 fr. 50 dans toutes les pharmacies.

DRAGÉES DE SANTÉ. L'usage de ces excellentes dragées entretient parfaitement la santé. La boîte coûte 1 fr. 50 dans toutes les pharmacies.

DRAGÉES DE SANTÉ. L'usage de ces excellentes dragées entretient parfaitement la santé. La boîte coûte 1 fr. 50 dans toutes les pharmacies.

DRAGÉES DE SANTÉ. L'usage de ces excellentes dragées entretient parfaitement la santé. La boîte coûte 1 fr. 50 dans toutes les pharmacies.

DRAGÉES DE SANTÉ. L'usage de ces excellentes dragées entretient parfaitement la santé. La boîte coûte 1 fr. 50 dans toutes les pharmacies.

DRAGÉES DE SANTÉ. L'usage de ces excellentes dragées entretient parfaitement la santé. La boîte coûte 1 fr. 50 dans toutes les pharmacies.

DRAGÉES DE SANTÉ. L'usage de ces excellentes dragées entretient parfaitement la santé. La boîte coûte 1 fr. 50 dans toutes les pharmacies.

DRAGÉES DE SANTÉ. L'usage de ces excellentes dragées entretient parfaitement la santé. La boîte coûte 1 fr. 50 dans toutes les pharmacies.

DRAGÉES DE SANTÉ. L'usage de ces excellentes dragées entretient parfaitement la santé. La boîte coûte 1 fr. 50 dans toutes les pharmacies.

DRAGÉES DE SANTÉ. L'usage de ces excellentes dragées entretient parfaitement la santé. La boîte coûte 1 fr. 50 dans toutes les pharmacies.

DRAGÉES DE SANTÉ. L'usage de ces excellentes dragées entretient parfaitement la santé. La boîte coûte 1 fr. 50 dans toutes les pharmacies.

DRAGÉES DE SANTÉ. L'usage de ces excellentes dragées entretient parfaitement la santé. La boîte coûte 1 fr. 50 dans toutes les pharmacies.

DRAGÉES DE SANTÉ. L'usage de ces excellentes dragées entretient parfaitement la santé. La boîte coûte 1 fr. 50 dans toutes les pharmacies.

DRAGÉES DE SANTÉ. L'usage de ces excellentes dragées entretient parfaitement la santé. La boîte coûte 1 fr. 50 dans toutes les pharmacies.

DRAGÉES DE SANTÉ. L'usage de ces excellentes dragées entretient parfaitement la santé. La boîte coûte 1 fr. 50 dans toutes les pharmacies.

DRAGÉES DE SANTÉ. L'usage de ces excellentes dragées entretient parfaitement la santé. La boîte coûte 1 fr. 50 dans toutes les pharmacies.

DRAGÉES DE SANTÉ. L'usage de ces excellentes dragées entretient parfaitement la santé. La boîte coûte 1 fr. 50 dans toutes les pharmacies.